

**DEROULE DE SEANCE
SEANCE DU CCAS DU 04 AVRIL 2023**

Présents (6) : Christian BERTHOMIER, Evelyne PARENT, Dominique MORAIN, Maurice DUPONT, Monique BOTTERO, Marie-Jo SOUBIES

Absents excusés ayant donné procuration (2)

Catherine ALLERA ayant donné procuration à Evelyne PARENT
Marie-Thérèse CHAFFARDON ayant donné procuration à Monique BOTTERO

Excusés : Julien BON BETEMPS-PETIT

Convocation du Conseil Municipal envoyée le mardi 28 mars 2023,
Affichage et publication de la convocation le mardi 28 mars 2023.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures.

Avant d'examiner les dossiers soumis à la décision de l'Assemblée délibérante, Monsieur le Président invite le Conseil d'administration du CCAS :

1. à désigner, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance : Madame Evelyne PARENT
2. à prendre connaissance de la liste des procurations
3. à faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CCAS du 4 novembre 2022 dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller.

Le procès-verbal n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

- **Approbation du compte de gestion du budget CCAS 2022**

Délibération 2023-001C

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 relatif au budget du CCAS,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des titres et mandats émis, de l'état de l'actif, du passif et des restes à réaliser (en recettes et en dépenses), relatifs au budget du CCAS,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,

Considérant la concordance des opérations avec le compte administratif,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget CCAS dressé par le Comptable public pour l'exercice 2022, qui n'appelle ni réserve, ni observation.

La délibération est adoptée par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

- **Approbation du Compte administratif du budget CCAS 2022 :**

Délibération 2023-002C

Sous la présidence de Madame Evelyne PARENT, chargée de la présentation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale examine le compte administratif 2022, joint en annexe, qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement			
Réalisations de l'exercice 2022	4 998.00 €	5 420.71 €	422.71 €
Report de l'exercice antérieur		1 579.29 €	1 579.29 €
Résultat de clôture 2022 - fonctionnement			2 002.00 €
Section d'investissement			
Réalisations de l'exercice 2022			- €
Report de l'exercice antérieur			- €
Résultat de clôture 2022 - investissement			- €
Résultat de clôture 2022			2 002.00 €
Restes à réaliser 2022			- €
Résultat cumulé de fonctionnement 2022			2 002.00 €
Résultat cumulé d'investissement 2022			- €
Résultat cumulé de clôture 2022	4 998.00 €	7 000.00 €	2 002.00 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget du Centre Communal d'Action Sociale 2022.

La délibération est adoptée par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- **Budget CCAS 2023 :**

Délibération 2023-003C

Le Président présente les propositions budgétaires 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale examine le budget, joint en annexe, qui s'établit ainsi :

- **Fonctionnement**
Dépenses : 8002.00 €
Recettes : 8002.00 €
- **Investissement**
Dépenses : Néant
Recettes : Néant

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2023 selon le résumé ci-dessous :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 8002.00 €

Recettes et dépenses d'investissement : NEANT

La délibération est adoptée par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- **Attribution d'une subvention à l'ADMR :**

Délibération 2023-004C

L'ADMR propose des services d'aide à domicile aux habitants de la commune.

En 2022, elle a ainsi pu effectuer 2218 heures d'aide à domicile auprès de 30 bénéficiaires et servi 1432 repas.

Pour maintenir son aide auprès des sangerains, l'ADMR sollicite la participation financière du CCAS en 2023 pour un montant de 2262.02 € (1.20 € x 2218.35 h).

Vu la demande de subvention de l'ADMR,

Vu la présentation des repas livrés et des heures d'aide à domicile effectuées en 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 2662.02 €

-**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif du CCAS

-**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président du CCAS pour effectuer les démarches nécessaires au traitement de ce dossier

Madame Marie-Jo SOUBIES s'abstenant (1)

La délibération est adoptée par 7 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est clôturée à 11h45

**Le président du CCAS,
Christian BERTHOMIER**

A blue circular stamp of the Mairie de Saint-Jean-d'Arvey (SAVOIE) is overlaid with a blue ink signature.

**La secrétaire de séance
Evelyne PARENT**

A blue circular stamp of the Mairie de Saint-Jean-d'Arvey (SAVOIE) is overlaid with a blue ink signature.